

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Date de la convocation : 11/12/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés :** M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

**Absents excusés :** M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **ENVIRONNEMENT - Air Energie Climat** : convention d'objectifs 2019-2021 avec Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement (AURA-EE)

**Rapporteur :** Isidore POLO

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Vienne Condrieu s'est engagée depuis 2009, en lien avec ses partenaires, dans la lutte contre le changement climatique. Dans l'optique de réduire son empreinte Carbone (quantité de gaz à effet de serre émise) et d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique, la construction du PCAET s'est faite en partenariat avec les acteurs socio-économiques.

Née à la suite du premier choc pétrolier, l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement a été créée pour répondre au besoin d'information, de conseil et d'assistance des collectivités locales en matière d'énergie. L'Agence régionale entend être, en Auvergne-Rhône-Alpes, un lieu privilégié de réflexion et d'échanges entre les différents partenaires institutionnels, économiques et associatifs concernés par les questions d'énergie et d'environnement. Elle contribue, par son action, à l'émergence de projets dont elle accompagne l'élaboration initiale.

Dans un contexte de mise en œuvre concrète d'actions, l'Agglomération de Vienne Condrieu et AURA-EE partageant les mêmes objectifs, souhaitent organiser leur collaboration pour réduire les dépenses énergétiques du territoire et développer le recours aux énergies renouvelables.

L'objectif commun à Vienne Condrieu Agglomération et à AURA-EE est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une dynamique autour du TEPOS et du PCAET et d'accompagner le développement de certaines réalisations performantes du point de vue de la production d'énergie, des consommations d'énergie et de leurs impacts environnementaux.

Le programme d'actions propose les activités suivantes :

1. Suivi des démarches PCAET et TEPOS
2. Appui à l'analyse du système énergétique territorial
3. Développement de la filière biogaz, injection et biométhane carburant
4. Vision prospective du territoire en lien avec l'économie circulaire.

Le détail du programme est présenté en annexe technique de la convention qui est annexée à la présente délibération.

La participation annuelle attendue de la communauté d'agglomération pour le programme d'accompagnement s'élève à 16 477.50 € soit 5 492.50 € par an.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18-247 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 par laquelle Vienne Condrieu Agglomération a décidé du lancement de l'élaboration de son PCAET,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs 2019-2021 avec Auvergne-Rhône-Alpes Énergie-Environnement (AURA-EE).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018  
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

**Samuel TRIBLIER**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS